



Comité de l'eau et de la biodiversité

Réunion plénière du 29 septembre 2020

Sur invitation de Madame la Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité, une réunion plénière du Comité s'est tenue le 29 septembre 2020 à l'hémicycle régional.

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le site internet du CEB.

Étaient présents :

Par ordre alphabétique :

Représentant du Conseil régional :

- Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

Représentant du Conseil départemental :

- M. Marcel SIGISCAR

Représentants des communes et groupements de collectivités territoriales :

- M. Jacques ANSELME
- Mme Marianne GRANDISSON
- Mme Eliane GUIOUGOU

Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées :

- M. Gérard BERRY, représentant des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement
- M. Jean-Michel LANDRE, représentant de la pêche maritime
- M. Félix LUREL, représentant des milieux sociaux professionnels
- Mme Mylène MUSQUET, représentant l'établissement public du parc national de Guadeloupe
- M. Harry PLACIDE, représentant les distributeurs d'eau
- M. Harry RUPAIRE, représentant de la Chambre d'agriculture de Guadeloupe

Représentants de l'État :

- M. Jérémy AMIOT, représentant le conservatoire du littoral
- M. Jérôme BLANCHET, représentant le préfet de la région Guadeloupe
- M. Pierre COQUELET, représentant l'office français de la biodiversité
- Mme Caroline FOURCADE, représentant l'office national des forêts
- M. Antony GROLLEAU, représentant de l'office français de la biodiversité

- Mme Didier ROUX, représentant la directrice de l'agence régionale de santé
- M. Daniel SERGENT, représentant le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- M. Sylvain VEDEL, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Participaient également à la réunion :

- M. Donatien CHARLES, DEAL
- M. Hugues DELANNAY, directeur adjoint de l'Office de l'eau Guadeloupe
- Mme Marie-Elise DONGAL, directrice adjointe de l'Office de l'eau Guadeloupe
- M. Paul FABRE, Conseil régional
- M. Dominique LABAN, directeur de l'Office de l'eau Guadeloupe
- Mme Chantal NANHOU, Conseil régional
- Mme Adeline POIRIER, Suez-Environnement
- Mme Lydie RANCE, Conseil régional
- M. Guillaume STEERS, chef du pôle eau à la DEAL

Pouvoir donné :

- à la DEAL par la Direction de la Mer

Excusés :

- Mme Géraldine BASTARAUD
- M. Michel CLAVERIE-CASTETNAU
- M. Ywenn DE LA TORRE
- M. Gilles LEBLOND

Étaient absents :

Représentant du Conseil régional :

- M. Jean-Philippe COURTOIS

Représentants du Conseil départemental :

- M. Jocelyn SAPOTILLE
- M. Rémy SENNEVILLE

Représentants des communes et groupements de collectivités territoriales :

- Mme Sylvia SERMANSON

Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées :

- Mme Mariane AIMAR
- Mme Odile LAPIERRE
- M. Ferdy LOUISY
- M. Frantz-Fabien MONTELLA
- Mme Emilie PEUZIAT
- M. Germain PARAN
- M. Patrick SELLIN
- Le président du comité départemental du tourisme de Guadeloupe ou son représentant

Introduction :

Après avoir constaté que le quorum n'était pas atteint (18 membres présents ou représentés sur 38), la décision de convoquer une deuxième séance à 9h50 le même jour est prise, en référence à l'article 13 du règlement intérieur du CEB et à l'article R213-55 du code de l'environnement.

Pour rappel, les délibérations intervenant à la suite de cette seconde convocation sur le même ordre du jour sont valables quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Finally le quorum sera atteint en cours de réunion avec l'arrivée des membres retardataires (21 membres présents ou représentés sur 38).

Après envoi d'une deuxième convocation à l'ensemble des membres, Mme la Présidente ouvre la séance et présente l'ordre du jour :

1. Présentation des nouveaux membres du CEB et élection des nouveaux représentants des communes et EPCI et du Conseil départemental au conseil d'administration de l'Office de l'eau, *pour information et approbation* ;
2. Renouvellement des membres absentéistes, *pour information* ;
3. Point sur la situation de l'assainissement en Guadeloupe, *pour information* ;
4. Présentation des projets de SDAGE et de programme de mesures associé, *pour adoption* ;
5. Plan d'action d'urgence pour l'eau potable, *pour information* ;
6. Plan eau-DOM, *pour information* ;
7. Projet de coopération inter-caraïbes pour la valorisation des filtres plantés de végétaux pour le traitement des eaux usées (CARIBSAN), *pour approbation* ;
8. Questions diverses.

1. Approbation du procès verbal de la séance du 12 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019, est mis au vote.

=> Le procès-verbal de la réunion plénière du 12 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2. Présentation des nouveaux membres du CEB et élection des nouveaux représentants des communes et EPCI et du département au CA de l'Office de l'eau

La présentation est assurée par M. STEERS, chef du pôle eau à la DEAL.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO souhaite la bienvenue aux nouveaux membres après que M. ANSELME et Mme GRANDISSON, représentants respectivement la CAGSC et les communes de Guadeloupe, se sont présentés au CEB.

Conformément à l'article R213-63 du code de l'environnement, les représentants des communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes ayant compétence dans le domaine de l'eau élisent leurs représentants au conseil d'administration de l'Office de l'eau.

=> Les représentants des collectivités élisent M. ANSELME, Mme BASTARAUD, Mme GUIOUGOU et Mme GRANDISSON comme représentants du CEB au CA de l'Office de l'eau.

M. SIGISCAR, président délégué de l'Office de l'eau, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CA.

3. Renouvellement des membres absentéistes

La présentation est assurée par M. STEERS.

Une parenthèse est faite sur la présence du directeur du BRGM dans la liste des absentéistes. En effet, l'arrêté relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège est en cours de modification et le BRGM sera intégré dans le collège des représentants de l'État au CEB de Guadeloupe.

Mme MUSQUET demande si M. LOUISY siège au CEB en qualité de président du PNG, ou pour son activité au sein de l'OFB.

M. STEERS précise que M. LOUISY est membre du CEB en tant que président du PNG, comme personne qualifiée dans le domaine de la biodiversité.

M. PLACIDE demande s'il a été demandé aux absentéistes pourquoi ils ne venaient pas aux réunions.

M. STEERS répond que le principal retour est le problème de disponibilité, notamment pour les représentants des associations. Le secrétariat du CEB n'a cependant pas eu de contacts et/ou de retours à ce sujet avec l'ensemble des membres concernés.

Un courrier sera envoyé aux différentes instances concernées, qui devront remplacer les membres absentéistes avant le 16 octobre, afin de respecter le délai d'invitation à la prochaine plénière du CEB prévue le 5 novembre 2020.

Les personnalités qualifiées seront désignées par le préfet de Guadeloupe. Les représentants des associations seront sollicités par mails.

M. STEERS évoque le fait que certains remplacements seront compliqués. Par exemple, la CANBT n'a pas encore, à ce stade, désigné son nouveau représentant au CEB malgré plusieurs relances de l'AMG et de la DEAL. Il note que les représentants des Conseils départemental et régional doivent être élus.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO précise que ces élections peuvent se dérouler lors des commissions permanentes et peuvent donc être rapidement réalisées. Elle s'assurera que le nécessaire est fait.

=> **Le CEB approuve à l'unanimité le renouvellement des membres absentéistes.**

Mme
GUSTAVE
DIT DUFLO
attire

l'attention sur le fait que la prochaine réunion plénière du CEB aura pour objet principal le renouvellement de la présidence et de la vice-présidence (mandats de 3 ans). Elle invite les candidats qui souhaiteraient postuler à préparer leur candidature pour le CEB du 5 novembre. Elle ajoute qu'un représentant du CEB au Comité national de l'eau (CNE) sera aussi élu, il accompagnera au CNE le président du CEB qui est membre de droit.

En outre, elle informe les membres du CEB d'un certain dysfonctionnement du CNE vis-à-vis des régions ultramarines, et qu'il est donc nécessaire d'avoir une forte représentation. Les CEB des DOM mènent ainsi un véritable « combat » pour que les territoires ultramarins soient mieux pris en compte au sein du CNE.

Pour exemple, la dernière conférence était planifiée à 9 h, heure de Paris. Un courrier des représentants ultramarins a été transmis au ministère pour signaler le manque de considération. Ce courrier a permis la tenue de la réunion à une heure prenant en compte le décalage horaire pour tous les DOM.

Elle précise enfin qu'existe au sein du CNE un groupe interDOM, qui réunit les directeurs d'Office de l'eau, les présidents de CEB et les représentants des collectivités.

M. LABAN précise que les offices de l'eau sont représentés au CNE par le directeur de l'Office de l'eau de La Réunion.

4. Point sur la situation de l'assainissement en Guadeloupe

La présentation est assurée par M. STEERS de la DEAL.

En préambule des discussions sur l'assainissement, Mme GUSTAVE DIT DUFLO salue l'arrivée de M. LUREL et de Mme GUIOUGOU et informe cette dernière qu'il y a eu en début de séance une élection des membres du CA de l'Office de l'eau, et qu'elle a été élue pour siéger au CA en tant que représentante de CAPEX.

Mme GUIOUGOU prie de s'excuser pour son retard lié à des difficultés de circulation et remercie les membres du CEB d'avoir retenu sa candidature.

M. ROUX revient sur l'assainissement en complétant sur le fait que la dégradation s'amplifie et se répercute sur la qualité des eaux de baignade. La majorité des points suivis (environs 400) par l'ARS reste certes de bonne qualité au sens réglementaire, mais se dégrade d'année en année. Il reste en effet peu de points de baignade qui ne soient impactés par des bactéries issues des rejets de l'assainissement, il faut réagir avant qu'il ne soit trop tard.

M. SIGISCAR confirme que la situation est préoccupante, les différentes études commandées par l'Office de l'eau corroborent l'importance de la problématique assainissement. Il est urgent de sensibiliser les EPCI, d'empêcher les contentieux et de faire comprendre aux maîtres d'ouvrages que l'entretien est souvent moins coûteux que de construire de nouveaux ouvrages ou réseaux. L'autre point important est la formation du personnel.

Mme MUSQUET partage ces préoccupations, le PNG constate une dégradation fulgurante des milieux aquatiques, notamment sur des sites fréquentés comme le littoral de Bouillante, avec une dégradation rapide des récifs coralliens sur ces lieux fortement touristiques. Au-delà de l'aspect sanitaire, il y a un impact significatif sur les milieux terrestres et marins. Mme MUSQUET relève des problèmes de fonctionnement, mais demande des précisions sur ce qui est prévu concrètement dans les contrats de progrès (CP) et de transition (CT).

M. PLACIDE, s'il partage le fond de la présentation, souhaite ajouter que certains dysfonctionnements sont dus à de mauvais choix technologiques (surdimensionnement, mauvaise adaptation au territoire, surcoût, nécessité d'avoir du personnel formé, etc.) et/ou à des systèmes inadaptés à nos territoires tels que les STEU membranaires de Petit-Bourg et Port-Louis.

M. COQUELET ajoute que fragiliser la biodiversité, c'est fragiliser les écosystèmes et de facto, fragiliser la résilience du territoire au changement climatique en nuisant aux fonctions écosystémiques des milieux marins et terrestres. En ce qui concerne l'assainissement, les mauvais choix technologiques deviennent rapidement un handicap.

M. LUREL suggère de faire appel plus souvent au génie biologique, et de tenir compte des potentialités qu'offre la biodiversité, des solutions peuvent se trouver dans la nature.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO évoque la conséquence sur les récifs coralliens. Une présentation sur la maladie qui touche de plus en plus de coraux dans les eaux guadeloupéennes sera faite par l'Office de l'eau au prochain CEB.

Est évoquée l'enveloppe du FEDER 2021-2027, 80M€ sont ainsi fléchés pour l'eau et l'assainissement.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO souhaite que les services de l'État puissent travailler avec le Conseil régional sur l'élaboration du nouveau PO FEDER en intégrant d'autres projets que l'investissement. La Région a en effet eu l'aval de la Commission européenne pour financer des travaux d'urgence, qui relèvent du fonctionnement.

Par ailleurs, le plan de relance décliné pour l'outremer prévoit 1,5 milliard d'euros, dont 50 M€ alloués à l'eau et l'assainissement ; sous réserve cependant que les EPCI candidats aient signé un contrat de progrès (CP) ou un contrat de transition (CT). Malheureusement, en Guadeloupe, seuls CAPEX et la CCMG ont signé de tels contrats et sont donc en mesure d'émarger sur ces 50M€ pour les travaux.

Il est à déplorer que certaines communautés d'agglomération n'aient pas compris l'importance de ces contrats, alors qu'elles font face à la pression des usagers, que ce soit pour l'AEP ou l'assainissement.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO demande si des échanges Conseil régional/DEAL/Préfecture seraient possibles, pour qu'à minima les schémas directeurs puissent être financés dans le cadre du plan de relance, sans CT ou CP préalablement signés. En attendant l'arrivée du syndicat unique, qui ne sera probablement pas opérationnel avant 2022, il est en effet nécessaire d'agir. La création d'un plan d'actions sur l'eau potable et l'assainissement sera ainsi proposée à la prochaine CTAP.

M. SERGENT soutient ces propos, précisant qu'il y a souvent des problèmes de réseaux, et que les nuisances les plus importantes concernent principalement les postes de refoulement. Il prend en exemple les réseaux de la CAGSC qui ont de nombreux dysfonctionnements.

Il indique que même pour les EPCI, comme la CCMG, qui disposent d'un CP, il n'y a pas de réelles actions.

Les financements sont bien présents, mais les EPCI ne proposent pas de projets à mettre en œuvre rapidement.

Il rappelle que les CT ne sont pas que des plans de financements, mais ont pour objectif de rétablir un service public de l'eau qui fonctionne durablement. Le handicap actuel est énorme, avec des impacts majeurs sur la santé, l'environnement ou le tourisme qui nécessitent de bien prioriser les actions.

Il déplore le manque de dossiers comprenant un volet technique et un échéancier solides.

Enfin il est rappelé que l'Office de l'eau possède des moyens d'accompagnements à mettre à disposition des opérateurs qui le souhaitent.

M. BLANCHET ajoute qu'il faut se poser les bonnes questions, les plans d'investissement successifs n'ont pas résolu les problèmes de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe.

La problématique est de savoir si les diagnostics étaient bons, notamment ceux pour mettre fin aux tours d'eau.

Il rappelle que le rapport de l'IRSTEA préconisait de s'attaquer d'abord aux fuites, ce qui n'entre plus dans le volet investissement.

Le second point de blocage est le manque d'expertise sur le territoire, aggravé par l'inter connectivité du réseau. Il est difficile de planifier des actions cohérentes et efficaces sans prendre en compte l'ensemble de ce réseau. C'est donc un sujet mêlant gouvernance, expertise et stratégie où il faut porter beaucoup d'attention sur l'exploitation et le fonctionnement.

Le seul levier financier ne réglera pas le problème, il est d'ailleurs rappelé que l'enveloppe des divers financements disponibles a du mal à être consommée.

M. COQUELET demande si les schémas directeurs en AEP et assainissement ne devraient pas être rédigés à l'échelle du territoire, tout en relevant que certains ont plus de 20 ans. Est-ce que l'Office de l'eau ou la Région pourraient être porteurs d'un ou de plusieurs schémas englobants tout le territoire ?

Mme GUSTAVE DIT DUFLO lui répond que ni le Conseil régional, ni l'Office ne peuvent prendre la compétence sur l'eau et l'assainissement qui appartient bien aux EPCI.

M. LABAN informe que l'Office de l'eau travaille avec des experts de l'Office international de l'eau, notamment sur la STEU de Petit-Bourg, et qu'il faut multiplier ce genre d'initiatives. Les diagnostics sont souvent bons, mais le problème est bien l'accompagnement et l'ingénierie, les 110 M€ de FEDER consacrés à l'assainissement de 2010 à 2016 sans qu'il n'y ait de réelle amélioration, dénotent bien d'un problème de fonctionnement.

M. PLACIDE fait remarquer que certains territoires seront pénalisés en l'attente de la signature du CT, alors même que leurs usagers sont aussi en souffrance, par exemple à Petit-Canal. Aujourd'hui se pose le problème des zones où il n'y a pas de CT signé, et où il faut attendre ce dernier pour intervenir et régler les désordres.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO rappelle pour les nouveaux membres du CEB, que sans CT, il n'y a pas de financements publics, et donc pas d'investissement. Il est nécessaire d'effectuer un gros travail de montée en compétence des services d'exploitation.

M. LABAN rappelle aux membres du CEB qu'ils ont approuvé le PPI de l'Office et que ce dernier n'a pas vocation à rester stérile, même sans signature d'un CT. L'Office de l'eau peut réaliser des appels à projets, pour remettre en conformité des petites stations notamment. La prochaine maquette financière de l'Office de l'eau priorisera l'assainissement.

M. SIGISCAR appuie le fait qu'il y a des besoins dans les zones sans CT et qu'il faut répondre aux attentes de la population, avec notamment un accompagnement permanent.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO demande s'il est possible de négocier avec l'État la mise en place de « paliers » dans les CT ouvrant droit à des financements (comme l'établissement des schémas directeurs).

Mme MUSQUET demande quels sont concrètement les points de blocage.

M. BLANCHET propose d'avancer l'ordre du jour au point 7 « Plan Eau-DOM », afin de répondre à ces questions.

5. Plan eau-DOM

La présentation est assurée par M. BLANCHET, directeur de projet plan eau DOM.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO évoque le fait qu'il serait nécessaire d'opérer une réorganisation des services d'eau et d'assainissement, il y a eu beaucoup de recrutement de personnes sous-qualifiées dans les différentes communautés d'agglomération.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO propose que le CEB, accompagné de l'Office de l'eau, des services de l'État et de tout membre qui le souhaite, organise un ou des séminaires avec les élus pour les sensibiliser à la problématique de l'assainissement, les convaincre de la nécessité d'un plan d'actions d'urgence et leur démontrer l'importance de la mise en place des CT, afin d'améliorer les services rendus aux usagers et de réduire les impacts sur l'environnement.

=> Le CEB approuve à l'unanimité l'organisation d'un séminaire d'information à destination des collectivités et des élus sur l'assainissement.

6. Présentation des projets de SDAGE et de programme de mesures associé

M. SERGENT introduit le sujet en remerciant tous les partenaires ayant permis de constituer ce projet de SDAGE, notamment l'Office de l'eau qui a établi l'état des lieux en 2019 qui a servi de diagnostic au SDAGE et le bureau d'étude SUEZ en charge de la rédaction des documents. Il rappelle par ailleurs que les projets de SDAGE et de PDM ont été approuvés par la Commission eau et planification en date du 8 septembre 2020.

La présentation est assurée par le bureau d'étude SUEZ, chargé de l'étude de révision du SDAGE.

À l'issue de la présentation, en réaction à certaines dispositions du SDAGE relatives aux zones humides, Mme GUSTAVE DIT DUFLO informe que Mme NANHOU présentera l'avancement du SRPNB lors de la prochaine plénière du CEB, notamment en faisant un point sur les trames vertes et bleues et les corridors écologiques.

M. LABAN remercie la DEAL et le bureau d'étude SUEZ pour le travail effectué, et demande s'il est possible d'intégrer une annexe financière intégrant une hiérarchisation des dispositions, ainsi qu'une annexe informative sur l'OFB.

En ce qui concerne l'OFB, Mme GUSTAVE DIT DUFLO rappelle qu'elle est actuellement vice-présidente de l'OFB, tandis que M. COQUELET précise qu'il y a une triple représentation de l'OFB au CEB, lui-même en tant que délégué Antilles-Guyane, et M. GROLLEAU en tant que représentant départemental.

M. LUREL demande si l'intégration des technologies d'assainissement issues du génie biologique dans le SDAGE 2022-2027 est une nouveauté.

M. STEERS confirme que l'inscription dans le SDAGE est nouvelle, mais qu'une STEU du type « filtres plantés de végétaux » existe déjà en nord Grande-Terre aux Mangles et qu'une autre est en projet pour le bourg de Petit-Canal.

M. COQUELET informe que l'OFB a recruté une animatrice en charge de recueillir des solutions environnementales basées sur la nature au niveau du territoire Antilles-Guyane, et ce pour 5 ans dans le cadre d'un LIFE de 8 ans.

M. DELANNAY ajoute que l'Office de l'eau porte toujours l'opération sur les filtres plantés, mais qu'il serait intéressant d'élargir la réflexion sur les boues issues de l'assainissement qui impactent notamment le milieu marin.

Mme MUSQUET demande d'une part si le SDAGE a bien été présenté aux EPCI, et le cas échéant s'il n'est pas un outil adéquat de sensibilisation des élus, et d'autre part si les EPCI ont bien participé à la construction du document global, faisant remarquer que plus les EPCI seront impliqués dans l'élaboration du document, plus ils participeront à sa mise en œuvre.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO répond que des ateliers sur le SDAGE spécifiquement adressés aux élus ont été organisés.

Plusieurs courriers ont en outre été envoyés, pour rappeler notamment les responsabilités pénales des élus. En effet, depuis l'institution par la loi NOTRE de « l'action récursoire », l'État pourrait se retourner contre les présidents d'EPCI s'il venait à être condamné par l'Europe pour la défaillance de l'assainissement.

Mais ces sollicitations n'ont malheureusement abouti qu'à peu de participations.

Elle déplore le fait que certains EPCI ne jouent pas le jeu et font preuve d'une certaine légèreté associée à une méconnaissance des enjeux sur l'eau et l'assainissement.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO conclut sur sa grande espérance au regard des nouveaux élus, ou sur l'implication plus générale des élus.

M. SERGENT confirme que la présidente du CEB a spécifiquement demandé des réunions pour les élus, réunions qui n'ont trouvé en retour qu'un intérêt modéré de leur part.

À ce stade, il y a besoin de concret, de vraie stratégie, notamment en termes d'aménagement, par exemple en mettant fin aux aménagements sur des zones où sont déjà connus des problèmes d'AEP et/ou d'assainissement.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO ajoute que devant les médias, beaucoup d'élus se disent intéressés, mais ce n'est pas traduit en actes. C'est notamment pourquoi le CEB a dû adopter une modification de son règlement intérieur pour lutter contre l'absentéisme, particulièrement de la part des élus.

Mme GRANDISSON confirme que ces problèmes sont cruciaux et ne peut pas croire qu'il n'y a pas d'ébauche de solution. Elle prend pour exemple les tours d'eau qu'elle trouve mal organisés. Tandis qu'elle croit qu'il y a un vrai problème d'appropriation des solutions, en ce sens les séminaires prévus avec les élus revêtent un enjeu certain. Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier de sensibiliser la population, notamment les plus jeunes et les étudiants qui doivent être plus impliqués.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO évoque le séminaire tenu en septembre pour la CAGSC, qui a sûrement la situation la plus dégradée de l'archipel. Ce séminaire a été un électrochoc pour les élus. Le CEB n'a pas vocation à courir après les élus, mais l'opération pourra être reconduite pour chaque communauté d'agglomération.

M. LUREL demande ce que peuvent faire concrètement les élus, et si les maires ne sont pas impuissants sans de réelles équipes techniques, voir s'il n'y a pas aussi un manque de moyens.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO répond que les élus doivent prendre conscience qu'il n'y a pas assez de cadres, trop de personnel et que celui-ci n'est pas ou mal formé.

Si le préfet a réquisitionné les techniciens des différentes régions, il est malheureux que les exploitants ne se soient pas mis d'accord entre eux avant.

M. SIGISCAR complète par le fait que l'Office de l'eau, à son échelle, fait appel à des techniciens pour proposer des méthodes à mettre en œuvre.

M. DELANNAY souhaite relayer un peu d'optimisme en prenant exemple la Martinique qui a su recueillir plus de 5000 contributions lors du dernier questionnaire public sur les questions importantes

pour le bassin. L'Office de l'eau de Martinique a eu recours à des associations de quartier employant des jeunes qui sont allés sensibiliser la population aux problématiques de l'eau et recueillir des contributions ensuite remontées au CEB de Martinique. Cet exemple pourrait être repris pour la Guadeloupe.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO soumet le projet de SDAGE et son PDM au vote.

=> **Le CEB approuve à l'unanimité le projet de SDAGE et son programme de mesure associé.**

7. Plan d'action d'urgence pour l'eau potable

La présentation est assurée par Paul FABRE du Conseil régional, la suite de la présentation qui devait initialement être présentée par le Conseil départemental, excusé, sera présentée au CEB du 5 novembre 2020.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO se félicite des résultats de ce plan d'actions dans le cadre duquel s'opère une vraie coopération avec les usagers de l'eau. Elle prend l'exemple de la rue des avocatiers à Gourbeyre pour laquelle un avenant aux travaux a pu être pris après concertation avec les usagers. Il y a une vraie volonté de travailler avec les collectifs d'usagers.

M. PLACIDE ajoute que grâce aux EPCI et à ce plan d'actions, l'eau est revenue sur plusieurs secteurs, notamment au Gosier où 80 m³/jour de fuites ont été récupérés. Cette collégialité associée au travail de tous les acteurs a permis de régler plusieurs problèmes.

8. Projet de coopération inter-caraïbes pour la valorisation des filtres plantés de végétaux pour le traitement des eaux usées (CARIBSAN)

Le projet est présenté par Marie-Élise DONGAL, directrice adjointe de l'Office de l'eau.

M. LUREL note qu'il n'est pas évoqué le choix des espèces utilisées et que les modèles actuels n'ont peut-être pas encore résolu la question. Il évoque les fortes potentialités de la flore locale, il y a un effort à fournir pour que les espèces adaptées et utilisées ne soit pas exotiques et encore moins envahissantes (EEE).

M. COQUELET approuve, citant un contre-exemple à Saint-Martin où des EEE se sont installées à la suite d'un projet similaire.

Mme DONGAL précise que si la remarque est pertinente, les travaux ont déjà été testés sur des stations de Martinique et de Guadeloupe.

M. LUREL assure qu'actuellement les espèces utilisées ne sont pas toujours indigènes, et qu'il est lui-même allé s'en assurer. Il réitère l'importance de donner la priorité aux espèces indigènes, c'est-à-dire présentes naturellement sur le territoire.

M. DELANNAY précise que l'étude dont il est question a bien été conçue avec les partenaires locaux, ce qui inclut un recensement des espèces par les experts locaux. Il ajoute que la volonté est aussi d'étendre l'utilisation des filtres plantés à d'autres rejets, comme les eaux pluviales, les eaux

industrielles ou les boues. Ceci demandera de nouvelles études de conception et de dimensionnement et l'utilisation éventuelle d'autres espèces floristiques mieux adaptées aux traitements de ces rejets.

Mme MUSQUET indique que la coopération est souhaitable, mais doit se faire dans un cadre d'échange d'expériences et de techniques, et non comme si le projet apportait un savoir faire maîtrisé et éprouvé. Le processus doit être stabilisé, en statuant bien sur les espèces endémiques et spécifiques à la Guadeloupe.

M. DELANNAY indique que la technique des filtres plantés utilisant des variétés de roseaux est issue de travaux de l'INRAE et est maîtrisée pour le traitement des eaux usées domestiques.

En outre cette technique fait appel à des matériaux propres à la géographie des Caraïbes, comme de la pouzzolane locale, toujours dans le cadre précis du traitement des eaux usées domestiques, répondant aux standards de référence de la réglementation européenne. Dans les autres îles, les standards sont plutôt inférieurs, ce dispositif devrait donc convenir à des seuils plus tolérants.

M. LUREL conclut que c'est une voie qu'il faut absolument soutenir, en prenant bien en compte l'utilisation des espèces locales et indigènes. Il est nécessaire de faire attention aux choix des espèces mises en place sur les filtres, qui n'ont qu'un rôle mécanique, et doivent avoir une grande résistance au stress hydrique.

Il prend l'exemple de Petit-Canal, où le choix s'est porté sur ce qui est communément appelé « l'oiseau de paradis » (*Heliconiaceae Heliconia psittacorum*) qui est une espèce introduite, naturalisée au fil du temps, alors qu'il existe toute une série de joncs et de cypéracées indigènes.

Il ajoute qu'il faut soutenir cette coopération, tout en multipliant les lieux d'action afin de résoudre des problèmes locaux, et en élargissant le rôle mécanique des plantes à leur pouvoir de phytoremédiation. Il reste encore à étudier toutes les potentialités locales.

=> A l'issue des discussions, le CEB approuve à l'unanimité la participation financière de l'Office de l'eau de Guadeloupe au projet de coopération intercaraïbes pour la valorisation des filtres plantés de végétaux pour le traitement des eaux usées dénommé CARIBSAN.

9. Questions diverses

M. LABAN rappelle l'importance du séminaire avec les EPCI débattu lors de la plénière.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO lui répond que l'organisation et les modalités de déroulement de ces séminaires seront discutées prochainement avec la DEAL.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO remercie les participants et lève la séance à 13h30.

La présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité



Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

